

Adresse de la commune de Meussiat (Jura) qui félicite la Convention sur ses glorieux travaux et réclame l'envoi de son bulletin, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Meussiat (Jura) qui félicite la Convention sur ses glorieux travaux et réclame l'envoi de son bulletin, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 468-469;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_26018_t1_0468_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

que le peuple français ne succombe aux efforts de ses ennemis, et que le volcan contre révolutionnaire ne dévore l'édifice de la liberté, parce que vous désirez au fond du cœur cette fatale catastrophe, heureusement impossible.

Nous vous suivons également partout, fabricateurs, distributeurs de faux assignats, qui causez des maux incalculables à la République, soit par les entraves que vous mettez au commerce, en faisant perdre la confiance aux vrais assignats, soit par des vols multipliés que vous commettez, en ne rendant rien pour le prix de ce que vous recevez.

Vous ne pourrez pas non plus vous soustraire à nos recherches, accapareurs cruels, affameurs inhumains, qui refusez à nos frères les denrées nécessaires à leur existence, ou qui, en les forçant de les acheter à un prix exorbitant, fixé par votre dévorante cupidité, et prohibé par la loi, les ruinez pour vous enrichir, vous nourrissez des larmes, vous engraissez de la substance des malheureux.

Patriotes de tous les états, vous principalement membres de sociétés populaires, sentinelles vigilantes, boulevards inébranlables de la République, seconde nos efforts, donnez-nous tous les renseignements dont nous avons besoin, pour séparer des bons citoyens ceux qui ne méritent pas de vivre au milieu d'eux.

Faites nous connoître leur langage, leurs sentimens, leur conduite, leurs liaisons, leurs intelligences secrètes, leur point de ralliement; mais surtout les rassemblemens, les conciliabules ténébreux, formés soit les parens et les amis de ces perfides émigrés, qui n'ont abandonné lâchement leur patrie que pour aller renforcer la horde barbare des brigands étrangers qui la déchirent cruellement, soit par ces ministres charlatans, qui empêchent les cagots ignorans et crédules qu'ils ont embêtés, de fréquenter le temple de l'Être Suprême, et s'opposent de toutes leurs forces à l'établissement du culte de la Raison : montrez-nous tous ces repaires, tous ces foyers de fanatisme, d'aristocratie, de malveillance, de conspiration; aidez-nous à les détruire.

Et vous, qui par insouciance, ou par foiblesse et par lâcheté, demeurez spectateurs muets et immobiles des efforts criminels que font les ennemis de notre heureuse révolution, pour en arrêter le cours rapide; il est temps enfin de sortir de votre léthargie aristocratique. Ne pas dénoncer avec courage ceux qui veulent nuire à la Patrie, c'est être leur complice; rester indifférent et froid, quand le salut public demande une chaleur, une activité révolutionnaire, c'est être l'ennemi secret de la Révolution.

Il faut qu'elle marche cette Révolution, avec l'impétuosité d'un torrent qui brise toutes les digues qu'on lui oppose; il faut qu'elle renverse, qu'elle anéantisse tout ce qui n'est pas digne d'elle, jusqu'à ce qu'il ne reste plus sur ses bases immortelles que la liberté, la Raison et la vertu.

Tandis que les odieux satellites des Cartouches couronnés expirent de toutes parts sous les coups foudroyants de nos intrépides guerriers, il faut que les scélérats coalisés dans l'intérieur, avec ces monstres étrangers, tombent par-tout écrasés par la masse terrible du Peuple levé fièrement pour exterminer tous les ennemis de sa souveraineté, de son repos et de son bonheur.

Ennemis de la République, qui que vous soyez,

n'espérez pas vous dérober à notre active surveillance et à nos poursuites rigoureuses, n'attendez aucune grâce de nous; l'indulgence et la pitié sont des crimes, quand le salut des citoyens commande une inflexible sévérité. Nous n'écouterons que l'amour de la patrie, la loi et notre conscience, pour vous priver de la liberté dont vous êtes indignes, puisque vous en abusez.

Vive la République! vivent la Convention nationale, les comités de salut public et de sûreté générale, et le tribunal révolutionnaire!

Les membres composant ledit comité révolutionnaire arrête, à l'unanimité que la présente adresse sera imprimée, lue, publiée et affichée; qu'il en sera envoyé des exemplaires à la Convention, aux comités de salut public et de sûreté générale, à la commission des administrations civiles, police et tribunaux, au tribunal révolutionnaire et à toutes les autorités constituées de cette commune.

[mêmes signatures, + MAILLET, APPERT-SIMONET]

9

La commune de Meussiat, département du Jura, réunie en société populaire, félicite la Convention sur ses glorieux travaux, l'invite à rester à son poste; elle réclame l'envoi de son bulletin afin de pouvoir s'instruire, d'entretenir ou former l'esprit public.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (1).

[Meussiat, 10 prair. II] (2)

« Citoyens représentans,

Depuis que notre singe noir est parti, notre temple a été consacré à l'Eternel; au lieu de ses mystères impénétrables, nous y expliquons les droits de l'homme et une société populaire a été substituée à ces ridicules confréries; le seul livre qui nous puisse servir avantageusement, c'est le Bulletin de la Convention nationale, pour nous dire la vérité, à la place de ce charlatanisme dont on nous a tant fagoté. Veuillez donc nous le faire passer, c'est la seule grâce que nous vous demandons.

Citoyens législateurs, nous ne pouvons mieux consacrer les prémices de notre société qu'en vous témoignant notre reconnaissance sur ce que vous avez si courageusement soutenu le timon de l'Etat, au milieu de tant d'orages excités par les passions et la corruption des cœurs. Dévoilés les trames hordies sous le masque du patriotisme pour nous replonger dans les ferts de l'esclavage où des milliers de siècles de gémissent n'eussent pas été capables de nous relever de la perte de notre liberté manquée.

Continués donc, citoyens représentans; le vesseau de l'Etat conduit par des mains si habilles ne peut faire nofrage; restés à votre poste et foudroyés du haut de la sainte Montagne tout ce qui oseroit entraver votre marche et s'opposer à notre bonheur.

(1) P. V., XLI, 92.

(2) D XL 21, doss. 40.

Agréez donc, citoyens législateurs, les sentiments de respects, de reconnoissances et de dévouements de vrais républicains qui s'écrient avec tout l'épenchement de leurs cœurs : « Vive la République, vive la Montagne ! ».

AUGUSTIN, VINCENT (*présid.*), C.A. CHAPPE, A.P. KERNICE [et 4 signatures illisibles].

10

Le citoyen Renaud, jardinier, fait hommage à la Convention d'une caisse qui contient un laurier franc, deux chênes de forêts, un mirthe fleuri, et une immortelle aussi fleurie. On y remarque ces couleurs nationales que forment deux lauriers roses, deux lauriers blancs, et une grande climatique à fleurs doubles bleues. Il dit que ces plantes vivantes sont l'emblème des travaux immortels de la Convention et le symbole des victoires de la République (1).

Le citoyen Regnault, admis à la barre : Législateurs, un jardinier républicain, qui ne connut jamais les fleurs de la rhétorique, mais qui a cultivé précieusement celles de son jardin, vient avec une entière confiance vous en offrir l'hommage. Il les dépose dans l'auguste enceinte témoin des prodiges que vous enfantez chaque jour; elles sont l'emblème de vos travaux immortels et le symbole des victoires de nos phalanges héroïques. Nous touchons à la dernière de toutes, à l'affermissement de notre république, et la destruction de nos vils ennemis ne nous laissera plus le pouvoir d'en remporter de nouvelles. Puisse ce jour si désirable mettre le comble à nos vœux, et nous faire goûter le bonheur de l'égalité que vos vertus et votre constance nous ont donnée. (On applaudit) (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

11

La société populaire de Chauny (3) a brisé les autels du mensonge pour y substituer le culte digne de l'homme libre, celui de la raison, qui admet un Être-Suprême. Elle a choisi le moment où se faisoit jadis la régénération humiliante des consciences, pour faire une confession civique de la conduite que chacun de ses membres a tenue dans le cours de la révolution : elle envoie l'état des dons que la commune a déposés au district; elle réclame de nouveau que le prix, provenant de la dépouille de ses églises, soit employé au paiement du local qu'occupe la société.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLI, 92. Bⁱⁿ, 22 mess.; *Débats*, n° 656; *Audit. nat.*, n° 653; *J. Paris*, n° 555; *J. Lois*, n° 648; *Ann. patr.*, n° DLIV; *Rép.*, n° 201; *C. Eg.*, n° 689; *Ann. R.F.*, n° 221; *J. Fr.*, n° 653; *M.U.*, XLI, 331; *F.S.P.*, n° 369; *J. Mont.*, n° 73; *C. Univ.*, n° 920; *Mess. soir*, n° 688.

(2) *Mon.*, XXI, 168.

(3) Aisne.

(4) P.V., XLI, 92.

12

La société populaire de Chauny (1) annonce que les hussards du 6^e régiment ont offert et donné à leurs frères d'armes qui sont à l'hôpital, 10 livres de viande qui leur revenoit pour deux jours.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

13

L'administration du département de l'Hérault adresse à la Convention l'extrait du procès-verbal de sa séance du 11 Prairial, qui constate que les citoyens de la commune de Montpellier ont reçu, avec le plus grand enthousiasme, la nouvelle de la capitulation des garnisons de Collioure, de Fort du Rocher et de Port-Vendres. Il ajoute que le citoyen Allut a fait don d'une somme de 600 liv. pour être délivrée par les représentans du Peuple et le général Dugommier, aux deux républicains qui se sont le plus distingués pendant le siège de ces trois places.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Montpellier, 18 prair II. Au présid. de la Conv.] (4)

« Les Républicains de la commune de Montpellier ont reçu avec le plus grand enthousiasme la nouvelle de la capitulation des garnisons de Collioure, du Port du Rocher et du port Vendres. Le citoyen Allut voulant donner, pour sa part, une preuve de sa reconnaissance envers les deux défenseurs de la patrie qui se sont les plus distingués pendant le siège des places rendues, leur a fait don d'une somme de 600 liv.

Je t'envoie, citoyen président, une expédition de l'arrêté qui a été pris à ce sujet, je te prie de le mettre sous les yeux de la Convention ».

AVELLAN (*présid.*)

Extrait du p.v. de la séance du 11 prair II.

Vû la lettre de Milhaud et Soubrany, représentans du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales, écrite à la société populaire de Montpellier, relative à la reddition de Fort St. Elme, Port-Vendres et à la capitulation de Collioure, ladite capitulation en date du 7 prairial, courant mois, le tout communiqué à l'administration du département dans la séance du matin.

L'administration du département déférant avec empressement à la demande faite par les citoyens présents à la séance au nom de la société populaire, arrête que la lettre des représentans du peuple et la

(1) Aisne.

(2) P.V., XLI, 93. Bⁱⁿ, 20 mess.; *J. Univ.*, n° 1689; *J. Paris*, n° 556; *M.U.*, XLI, 346.

(3) P.V., XLI, 93. Bⁱⁿ, 22 mess.; *J. Sablier*, n° 1425; *Débats*, n° 659.

(4) C 308, pl. 1192, p. 10 et 11.